

Département des ARDENNES
Arrondissement de VOUZIERS
*Communauté de Communes de l'Argonne
Ardennaise*

2014/57

Paraphe: *FS*

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DELIBERATION n°DC2014/51

Nombre de membres:

En exercice : 125

Présents : 86

Votants : 94 (dont 8 pouvoirs)

POUR : 94 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le trois juillet deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 24/06/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: *Mesdames* Martine BAUDART ; Isabelle BECHARD ; Agnès BEGNY ; Pauline COSSON ; Josette COURAULT ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine JACQUET ; Maryvonne LENFANT ; Marie-Odile MASLACH ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Karine PASSERA ; Françoise PAYEN ; Chantal PIEROT ; Anne SEMBENI ; Andrée THOMAS ; *Messieurs* Claude ADAM ; Michel ADIN ; François BARDIAUX ; Patrick BEBIN ; Tony BESANCON ; Daniel BOUILLON ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Pascal BOXEBELD ; Patrick BROUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Dominique CARPENTIER ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Pierre DEFORGE ; Pierre DEMISSY ; Christophe DION ; Yann DUGARD ; Patrice FERON ; René FRANCCART ; Daniel GAUDARD ; Bernard GIRONDELOT ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Bertrand HAULIN ; Philippe HENRY ; Benoît HUREAU ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Gilles LEJEUNE ; Christian LONGHAIS ; Dominique LORIN ; Christophe MANCEAUX ; Raoul MAS ; Jean-Philippe MASSON ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Michel MEIS ; Christian MIELCAREK ; Jean-Claude MULLER ; Christian NICOLITCH ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Denis OUDIN ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Ludovic PHILIPPE ; Jean-Yves PIC ; Florent PIERSON ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Patrick RACOUR ; Damien RENARD ; Jean-Pol RICHELET ; Mickaël SCHWEMMER ; Francis SIGNORET ; Benoît SINGLIT ; Gérard SOUDANT ; Vincent THIERION ; Dominique THOREL ; Lionel VAIRY ; Bruno VALET.

Représentés: Madame Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Madame Béatrice FABRITIUS ; Madame Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ADAM ; Madame Suzanne RAULIN donne pouvoir de vote à Madame Josette COURAULT ; Madame Magalie ROGER donne pouvoir de vote à Monsieur Dominique CARPENTIER ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur Francis SIGNORET ; Monsieur Joël CARRE donne pouvoir de vote à Monsieur Francis POTRON ; Monsieur Thierry DEGLAIRE donne pouvoir de vote à Monsieur Jacques BOUILLON ; Monsieur Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Monsieur Christophe DION.

OBJET : NATURA 2000 – AVENANT A LA CONVENTION

Vu les statuts de la 2C2A, notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement et de l'agriculture - Actions d'animation et de soutien au développement de l'agriculture et de la protection de l'environnement par des programmes favorisant l'installation, le maintien, l'amélioration des conditions de travail et la diversification des activités agricoles » ;

Vu la délibération n°09/062 du Conseil de Communauté du 25 juin 2009 décidant de solliciter la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration des documents d'objectifs sur les trois sites Natura 2000 recensés sur le territoire communautaire ;

.../...

Page 2/2 – Délibération n° DC2014/51 du 03/07/2014

Vu la délibération n°2011/084 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2011 validant la candidature de la 2C2A à la maîtrise d'ouvrage de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 présents sur son territoire ;

Vu la délibération n°DC2013/09 du Conseil de Communauté du 6 février 2013 approuvant la programmation prévisionnelle 2013/2014 et son plan de financement ;

Considérant que la future programmation 2014-2020 ne sera probablement pas mise en place avant janvier 2015 ;

Considérant qu'il est possible de demander un avenant à cette convention juridique n° 32313D008000002 du 2 mai 2013 prévoyant une fin d'achèvement technique de l'opération au 30 avril 2015 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté DECIDE de :

- Solliciter un avenant à la convention n° 32313D008000002 du 2 mai 2013 prévoyant une fin d'achèvement technique de l'opération au 30 avril 2015 ;
- Valider le plan de financement prévisionnel correspondant :

Dépenses	Recettes
Frais de personnel : 9 380.48 €	Etat : 4 690.24 € Europe : 4 690.24 €

- D'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le 07 juillet 2014,

Le Président,

Francis SIGNORET

